

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
29 Décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 17.12.14

PRESENTS : DORNON Christiane, BABIN Pascal, GIOFFRE Martine, ROCHERIEUX Julien, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, MARION Nicolas, CAZORLA Marie-Christine, MANUAUD Jean-Louis, AGUEDO Anne, DONNART Philippe, MELCHY Benoît, PELERIN Isabelle, SERE Emmanuel, CHOLLET Nelly, BARDET Sébastien, LANNELONGUE Thierry, KERLAU Franck, DULIN Véronique, HUBERT Loïc.

Absents avec procuration : SARRAZIN Blandine à GIOFFRE Martine, PORTAFAX Sonia à MARION Nicolas, BOURVON Gérard à DARRIET Yves, REBIFFE Martine à DULIN Véronique, FOUHEY-PIN Lionel à HUBERT Loïc.

Absents : BLANCHARD Géraldine, TRIBOY Marie-Josée.

SECRETAIRE DE SEANCE : BARDET Sébastien.

Rapporteur : Julien ROCHERIEUX

N°83a - Affectation des résultats 2013 : Budget PRINCIPAL

Vu la commission des finances réunie le 23 décembre 2014,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane DORNON, Maire, décide de modifier l'affectation du résultat 2013 votée initialement le 26 mai 2014. En effet, il y a lieu de réduire les montants des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.

↳ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :		excédent :	77 344,58
		déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		excédent :	198 921,25
		déficit :	
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	276 265,83
	(A2)	déficit :	

↳ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

		Crédits votés le 26 mai 2014 pour mémoire	Proposition modifiée
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :		
	déficit :	984 094,78	984 094,78
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	1 553 887,66	1 553 887,66
	déficit :		
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001 ou à reporter au D 001	excédent :	569 792,88	569 792,88
	déficit :		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		944 430,96	772 289,85
Recettes d'investissement restant à réaliser :		298 619,80	0,00
Solde des restes à réaliser :		-645 811,26	- 772 289,85
(B) Besoin (-) réel de financement :		-76 018,28	-202 496,97
Excédent (+) réel de financement :			

↳ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**
Résultat excédentaire (A1)

	Crédits votés le 26 mai 2014 pour mémoire	Proposition modifiée
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	76 018,28	202 496,97
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)	76 018,28	202 496,97
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1.....)	200 247,55	73 768,86
TOTAL (A 1)	200 247,55	73 768,86

Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	
--	--

↳ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté 73 768,86	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 = 569 792,88 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 202 496,97

Il est précisé que les crédits du budget supplémentaire adopté au conseil municipal du 27 novembre dernier sont conformes à l'affectation du résultat ainsi modifiée.

Pour rappel, concernant le budget supplémentaire, la section de fonctionnement s'élève à 470 118,05 euros et la section d'investissement à 990 482,36 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 19 POUR et 6 CONTRE (Lannelongue Thierry, Kerlau Franck, Dulin Véronique + procuration, Hubert Loïc + procuration)

N°83b - Affectation des résultats 2013 : Budget FORET

Vu la commission des finances réunie le 23 décembre 2014,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane DORNON, Maire, décide de modifier l'affectation du résultat 2013 votée initialement le 26 mai 2014. En effet, il y a lieu de réduire les montants des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.

↳ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :		excédent :	
		déficit :	561,39
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		excédent :	
		déficit :	68 467,03
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	
	(A2)	déficit :	69 028,42

↳ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

		Crédits votés le 26 mai 2014 pour mémoire	Proposition modifiée
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	2 440,45	2 440,45
	déficit :		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :		
	déficit :	73 383,15	73 383,15
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001 ou à reporter au D 001	excédent :		
	déficit :	70 942,70	70 942,70
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		2 439,00	0,00
Recettes d'investissement restant à réaliser :			
Solde des restes à réaliser :		-2 439,00	0,00
(B) Besoin (-) réel de financement :		-73 381,70	-70 942,70
Excédent (+) réel de financement :			

↳ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**
Résultat excédentaire (A1)

	Crédits votés le 26 mai 2014 pour mémoire	Proposition modifiée
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	73 381,70	0,00
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)	73 381,70	0,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1.....)		
TOTAL (A 1)		

Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	69 028,42
---	------------------

↳ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 =
69 028,42		70 942,70	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé =

Il est précisé que les crédits du budget supplémentaire adopté au conseil municipal du 27 novembre dernier sont conformes à l'affectation du résultat ainsi modifiée.

Pour rappel, concernant le budget supplémentaire, la section de fonctionnement s'élève à 69 028,42 euros et la section d'investissement à 70 942,70 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 19 POUR et 6 CONTRE (Lannelongue Thierry, Kerlau Franck, Dulin Véronique + procuration, Hubert Loïc + procuration)

N°83c - Affectation des résultats 2013 : Budget EAU

Vu la commission des finances réunie le 23 décembre 2014,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane DORNON, Maire, décide de modifier l'affectation du résultat 2013 votée initialement le 26 mai 2014. En effet, il y a lieu de réduire les montants des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.

↳ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :		excédent :	172 984,20
		déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		excédent :	
		déficit :	
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	172 984,20
	(A2)	déficit :	

↳ Besoin réel de financement de la section d'investissement

		Crédits votés le 26 mai 2014 pour mémoire	Proposition modifiée
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :		
	déficit :	142 091,13	142 091,13
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	597 088,98	597 088,98
	déficit :		
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001 ou à reporter au D 001	excédent :	454 997,85	454 997,85
	déficit :		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		1 000 979,68	879 554,36
Recettes d'investissement restant à réaliser :		414 638,50	376 008,23
Solde des restes à réaliser :		-586 341,18	-503 546,13
(B) Besoin (-) réel de financement :		-131 343,33	-48 548,28
Excédent (+) réel de financement :			

↳ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

	Crédits votés le 26 mai 2014 pour mémoire	Proposition modifiée
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	131 343,33	48 548,28
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)	131 343,33	48 548,28
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1.....)	41 640,87	124 435,92
TOTAL (A 1)	41 640,87	124 435,92

Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	
--	--

↳ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté 124 435,92	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 = 454 997,85 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 48 548,28

Il est précisé que les crédits du budget supplémentaire adopté au conseil municipal du 27 novembre dernier sont conformes à l'affectation du résultat ainsi modifiée.

Pour rappel, concernant le budget supplémentaire, la section de fonctionnement s'élève à 124 435,92 euros et la section d'investissement à 879 554,36 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 19 POUR et 6 CONTRE (Lannelongue Thierry, Kerlau Franck, Dulin Véronique + procuration, Hubert Loïc + procuration)

N°83d - Affectation des résultats 2013 : Budget ASSAINISSEMENT

Vu la commission des finances réunie le 23 décembre 2014,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane DORNON, Maire, décide de modifier l'affectation du résultat 2013 votée initialement le 26 mai 2014. En effet, il y a lieu de réduire les montants des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement et de reporter le déficit d'investissement conforme au compte administratif 2013.

↳ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :		excédent :	
		déficit :	8 603,65
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		excédent :	
		déficit :	371 685,10
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	
	(A2)	déficit :	380 288,93

↳ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

		Crédits votés le 26 mai 2014 pour mémoire	Proposition modifiée
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :		
	déficit :	120 288,42	120 288,42
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :		
	déficit :	16 210,25	16 210,25
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001 ou à reporter au D 001	excédent :		
	déficit :	136 498,67	136 498,67
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		149 336,68	29 336,00
Recettes d'investissement restant à réaliser :		80 387,90	66 601,98
Solde des restes à réaliser :		-68 948,78	37 265,98
(B) Besoin (-) réel de financement :		-205 447,45	-99 232,69
Excédent (+) réel de financement :			

↳ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**
Résultat excédentaire (A1)

	Crédits votés le 26 mai 2014 pour mémoire	Proposition modifiée
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	205 447,45	0,00
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)	205 447,45	0,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1.....)		
TOTAL (A 1)		

Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	380 288,93
--	-------------------

↳ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 = R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé =
380 288,93		136 498,67	

Il est précisé que les crédits du budget supplémentaire adopté au conseil municipal du 27 novembre dernier sont à modifier afin de tenir compte de l'erreur matérielle de reprise du déficit d'investissement reporté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 19 POUR et 6 CONTRE (Lannelongue Thierry, Kerlau Franck, Dulin Véronique + procuration, Hubert Loïc + procuration)

N°84 – Budget ASSAINISSEMENT : VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu la commission des finances qui s'est réunie les 23 décembre 2014.

Considérant la délibération n° 83d modifiant l'affectation du résultat 2013 du budget assainissement,

Il y a lieu de tenir compte de l'erreur matérielle de reprise du déficit d'investissement reporté au budget supplémentaire voté le 27 novembre 2014.

En conséquence, le conseil municipal est appelé à voter la décision modificative n°2 telle que ci-dessous exposée.

Section d'investissement :

	CHAPITRE	LIBELLE	Proposition modifiée du BS
Dépenses	001	Déficit reporté	37 265,98
Recettes	16	Emprunts et dettes assimilées	37 265,98

001 Déficit reporté = 37 265,98 euros (différence entre 136 498,67 euros votés au compte administratif 2013 et 99 232,69 euros reporté au budget supplémentaire 2014)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 19 POUR et 6 CONTRE (Lannelongue Thierry, Kerlau Franck, Dulin Véronique + procuration, Hubert Loïc + procuration)

N°85 - BUDGET PRINCIPAL : ECOLES BALLION ET LES LUTINS
AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES

Dans le cadre de travaux supplémentaires relevant de la compétence de la commune (Parvis d'entrée de l'école Ballion, portail et clôture supplémentaires sur l'école des Lutins), les membres du conseil municipal sont invités à :

- **Approuver** le principe de l'avenant n°2 à la convention de mandat portant ce montant à 110 686,56 euros TTC au lieu de 99 084.00 euros TTC.
- **Autoriser** Mme Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente à l'unanimité.